



# RÈGLEMENT DU CONCOURS DE NOUVELLES

## Article 1 : Organisateur

L'INU Champollion agissant tant en son nom que pour le compte du Service Commun de la Documentation (ci-après dénommé SCD) organise un concours d'écriture de nouvelles limité dans le temps et gratuit.

Le concours est ouvert uniquement :

- aux étudiants inscrits à l'INU Champollion et aux membres du personnel et enseignants de l'INU Champollion pour l'année universitaire 2023/2024
- aux membres inscrits aux Archives départementales du Tarn au 1er janvier 2024 et son personnel administratif
- aux membres de l'atelier d'écriture de l'Université pour Tous du Tarn pour l'année universitaire 2023-2024

à l'exception des membres du jury du concours, du comité organisationnel et des étudiants du master 1 d'Histoire publique de l'INU Champollion.

Les membres du comité organisationnel sont :

Mme Florence LUNARDI , directrice du Service Commun de la Documentation.

Madame Claire TIREFORT, en sa qualité de responsable de la BU d'Albi.

Madame Gaëlle JAN, en sa qualité de responsable de la BU de Rodez et responsable de l'animation culturelle au sein de la BU de Rodez.

Monsieur Rémy GINESTET, en sa qualité de responsable de la BU Maison de Campus - Castres et responsable de l'animation culturelle au sein de la BU Maison de Campus - Castres.

Madame Camille BERTIN, en sa qualité de responsable de la communication et l'animation culturelle à la BU d'Albi.

Madame Marianna BURASOVITCH, en sa qualité de volontaire en service civique à la BU d'Albi.



Madame Louise BRIAUD, en sa qualité de chef de projet du master 1 d'Histoire publique.

## Article 2 : Conditions de participation

Le concours se déroulera du 05 février au 15 mars 2024.

Les écrits devront être envoyés au plus tard le vendredi 15 mars à **00h00** par mail à [bu-concours-nouvelles@listes.univ-jfc.fr](mailto:bu-concours-nouvelles@listes.univ-jfc.fr). Il est demandé aux participants de l'INU Champollion d'utiliser l'adresse institutionnelle [prenom.nom@etud.univ-jfc.fr](mailto:prenom.nom@etud.univ-jfc.fr) ou [prenom.nom@univ-jfc.fr](mailto:prenom.nom@univ-jfc.fr). Et de préciser l'objet suivant « concours de nouvelles ».

Une copie du présent règlement signé et daté devra être jointe au mail.

Les participations sont individuelles.

## Article 3 : Les nouvelles

Les nouvelles devront répondre au thème «Le portrait / il/elle pourrait s'appeler...», proposé dans le cadre d'un partenariat avec les étudiants en première année du master d'Histoire publique, sous la responsabilité pédagogique de Mme Victor Sandrine et Mr Bur Clément ainsi que les archives départementales du Tarn. « Objectif plume » est le nom du concours de nouvelles.

Les nouvelles seront uniquement numériques et devront porter la nomination suivante : **NOM\_prenom\_titre\_numerophoto.pdf**

Les nouvelles devront être originales et non éditées. Elles seront écrites en français en **police Arial taille 12, interligne 1,5**. Elles devront également être paginées. Le texte ne devra pas dépasser les **2 000 mots**.

La participation est limitée à une nouvelle par participant. La jauge est de 60 nouvelles : 30 pour les étudiants, 10 pour le personnel/ enseignants de l'INUC, 12 pour l'atelier d'écriture de l'UPT, 8 pour les adhérents et personnels des Archives Départementales du Tarn.

Le service communication s'engage à tenir au courant les participants régulièrement sur le niveau des jauges pour chaque catégorie si le nombre de participants avoisine les limites fixées par le règlement.

Par souci d'équité, les nouvelles qui seront soumises aux membres du jury pour lecture auront été préalablement anonymisées.



## Article 4 : Droits d'auteur

Chaque participant déclare être l'auteur de l'œuvre originale proposée. Si un participant effectue un plagiat, il encourra toutes les conséquences qui découlent de ce manquement à la loi. L'INU Champollion décline toute responsabilité à cet égard.

Tout plagiat, même partiel, invalide la participation. Du seul fait de sa participation, l'auteur garantit l'INU Champollion contre tout recours éventuel de tiers portant sur l'originalité ou la paternité de l'œuvre.

L'INU Champollion n'a pas vocation à devenir propriétaire des droits sur l'œuvre. En participant au concours, chaque participant accepte que son œuvre puisse être diffusée librement par l'INU Champollion sur son site intranet ainsi que sur le site des bibliothèques universitaires, à titre non exclusif et non commercial, sous réserve que l'INU Champollion mentionne le nom de l'auteur de l'œuvre et l'année du concours, pendant toute la durée de la diffusion suivant celle-ci. Une lecture publique des nouvelles aura lieu à l'issue du concours.

## Article 5 : Sélection des gagnants

Un jury composé de 6 membres du personnel et étudiants de l'INU Champollion, ainsi qu'un membre des Archives Départementales et un membre de l'atelier d'écriture de l'Université Pour Tous établira une sélection parmi les nouvelles envoyées et anonymisées. À ces 6 membres du jury s'ajoute un parrain et/ou une marraine issu du corps enseignant du département d'Histoire de l'INUC, soit 7 membres au total.

Les résultats seront disponibles au plus tard le vendredi 05 avril sur le site des bibliothèques de Champollion et sur les réseaux sociaux des bibliothèques et du master Histoire publique.

Parmi les nouvelles reçues, certaines seront sélectionnées et se verront attribuer l'un des prix suivant à la libre appréciation du jury: **prix sélection étudiant, prix sélection personnel et/ou enseignant universitaire, prix sélection public hors-les-murs (communauté UPT/AD) et deux prix coup de cœur : coup de cœur du jury, et coup de cœur des historiens.**



**Les prix étudiant, personnel, public hors-les-murs seront attribués si au moins trois nouvelles par catégorie sont reçues.**

**Les deux prix coup de cœur sont indépendants des prix personnel/enseignant, UPT/AD, et étudiant et peuvent donc de fait être cumulés.**

La remise des prix sera organisée le mercredi 03 avril, aux Archives départementales du Tarn à Albi dans l'amphithéâtre (informations à venir sur le site web des bibliothèques de Champollion et les réseaux sociaux des bibliothèques et du master).

## Article 6 : Prix des gagnants

Des prix seront remis aux participants ayant écrit les meilleures nouvelles de leur catégorie, et qui auront été sélectionnées par le jury : bons d'achat en librairie local, liseuse, illustration originale et inédite, invitations culturelles....

## Article 7 : Annulations et modifications

L'INU Champollion se réserve le droit de modifier ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent par voie d'affichage sur le site des bibliothèques de Champollion et sur les réseaux sociaux des bibliothèques, et ce, sans engager sa responsabilité. En cas d'annulation, un mail d'information sera adressé aux participants sur l'adresse mail institutionnelle communiquée à l'occasion de l'envoi de l'œuvre.

L'INU Champollion se réserve le droit de retirer les œuvres qui ne respectent pas les conditions du présent règlement ou dont le contenu est jugé irrecevable si celles-ci s'avéraient présenter un caractère obscène, violent, raciste, porter atteinte à la dignité des personnes, faire l'apologie des crimes contre l'humanité, ou plus généralement contraires à la loi. Seront recevables uniquement les nouvelles qui répondent au genre de la fiction et irrecevables tous autres genres utilisés (essai, pamphlet, plaidoyer prosélyte..).

**L'INUC se réserve également le droit de stopper le concours dès lors que la jauge de 60 nouvelles sera atteinte afin de maintenir le bon déroulé du concours de nouvelles et son organisation.**

## Article 8 : Acceptation du règlement

La participation à ce concours implique de la part du participant l'acceptation totale du présent règlement. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation immédiate de sa participation.



## Article 9 : Informatique et Libertés

L'ensemble des informations à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent concours, telles que l'adresse e-mail, les nom et prénom et le numéro de la carte d'étudiant, sont traitées conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données du 14 avril 2016.

Les données à caractère personnel relatives aux participants au concours, demandées sur le présent règlement, sont nécessaires à la prise en compte de la participation au concours, conformément aux modalités du présent règlement.

Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant, droits qui pourront être exercés sur simple demande écrite adressée par mail au responsable du concours à l'adresse suivante :

**Service Commun de Documentation – INU Champollion**

**Concours de nouvelles**

[bu-concours-nouvelles@listes.univ-jfc.fr](mailto:bu-concours-nouvelles@listes.univ-jfc.fr)

## Article 10 : Litiges

En cas de différend né de l'application ou de l'interprétation du présent règlement, une solution amiable sera recherchée entre l'INU Champollion et le participant. À défaut de solution amiable, le tribunal administratif de Toulouse sera compétent pour traiter les litiges.

NOM, Prénom :

Pour les étudiants, n° de la carte étudiant :

Fait à ..... le : .....

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :